

ECE/TRANS/181
6 octobre 2005

RECUEIL DES RÈGLEMENTS ADMISSIBLES

Établi le 10 mars 2005, conformément à l'article 5 de
L'ACCORD CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT DE RÈGLEMENTS TECHNIQUES
MONDIAUX APPLICABLES AUX VÉHICULES Á ROUES, AINSI QU'AUX
ÉQUIPEMENTS ET PIÈCES QUI PEUVENT ÊTRE MONTÉS ET/OU UTILISÉS SUR
LES VÉHICULES Á ROUES (ECE/TRANS/132 et Corr.1)
En date à Genève, le 25 juin 1998



NATIONS UNIES

Le Recueil des règlements techniques admissibles aux fins d'harmonisation ou d'adoption en tant que règlements techniques mondiaux ("Recueil des règlements admissibles") a été établi conformément aux dispositions de l'article 5 de l'Accord concernant l'établissement de règlements techniques mondiaux applicables aux véhicules à roues, ainsi qu'aux équipements et pièces qui peuvent être montés et/ou utilisés sur les véhicules à roues.

Le Recueil des règlements admissibles contient les règlements techniques et les documents qui les accompagnent, admissibles aux fins d'harmonisation ou d'adoption en tant que règlements techniques mondiaux (gtr's) et inscrits en vertu de l'article 5 de l'Accord et conformément aux Règles de procédure pour l'établissement du Recueil des règlements admissibles (TRANS/WP.29/1043).

Les règlements techniques et les documents qui les accompagnent sont inscrits par ordre chronologique, correspondant à la date du vote favorable du Comité exécutif en faveur de leur inscription.

Les règlements techniques et les documents qui les accompagnent, inscrits au Recueil des règlements admissibles, sont classés par le secrétariat dans la forme et la(les) langue(s) dans laquelle (lesquelles) ils ont été reçus et sont rendus accessibles au public via le site Internet de la Division des transports de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, à l'adresse suivante:

http://www.unece.org/trans/main/wp29/wp29wgs/wp29gen/wp29glob_candidate.html
